



Commission des Règlements (restreinte)
Commission des Calendriers, Coupes et Championnats (restreinte)

Procès-Verbal => Réunion du 08 juin 2026

Membres présents :

Gérard Chevalier, Roland Loubeyre, Jacques Maze, Michel Parro, Bernard Rigal

La Commission prend connaissance des derniers résultats dans chaque Poule des Championnats séniors masculins de District et, tenant compte qu'aucun Club cantalien de R3 n'est rétrogradé à ce jour, des points retirés en application du barème de retrait de points selon les sanctions enregistrées en championnat (Article 7 du Règlement Intérieur et de Championnat), après calcul des " mini-championnats " afin de déterminer les accessions des meilleurs seconds de D3 et, dans l'attente du résultat du barrage entre le 11ème de D1 et le 4ème de D2, établit comme suit les accessions et rétrogradations dans chaque Division.

CHAMPIONNATS SÉNIORS MASCULINS

accessions et relégations

(cette liste, établie le 08 juin 2026, est diffusée à titre d'information, sous réserves de fins de procédures en cours, d'éventuels recours, de confirmations des engagements, de la situation des Clubs par rapport au Statut de l'arbitrage et ne peut donc en aucun cas être considérée comme définitive).

fin de saison 2025 - 2026

DEPARTEMENTAL 1

accessions en "R3"

U. S. Vallée de l'Authre (2)
A. S. Sansac

relégations en "D2"

F. C. Massiac - Molompize - Blesle
et, selon le résultat du barrage :
Roannes - Ytrac Foot

DEPARTEMENTAL 2

accessions en "D1"

F. C. de l'Artense
Carladez - Goul Sp.
Ent. Stade Riomois - Condat

relégations en "D3"

Sp. Châtaigneraie Cantal (2)
A. S. Chaudes-Aigues
F. C. Pays de Rance (2)

et, selon le résultat du barrage :

A. S. Espinat (2)

DEPARTEMENTAL 3	
accessions en "D2"	relégations en "D4"
Saint-Georges Sp.	F. C. Massiac - Molompize - Blesle (2)
Entente Minier - Ydes	A. S. Anglards de Saint-Flour
Vézac C. S.	F. C. Ally - Mauriac (2)
meilleurs seconds :	Carlat - Cros U. S.
E. S. Pierrefort	Roannes - Ytrac Foot (2)
F. C. Junhac - Montsalvy (2)	Haut Célé U. S.

DEPARTEMENTAL 4	
accessions en "D3"	les quatre seconds :
Cézallier - Alagnon F. C.	F. C. Albeperre - Bredons
F. C. de l'Artense (2)	A. S. Pleaux - Rilhac (2)
A. S. Vebret - Antignac	Siran U. S.
Carladez - Goul Sp. (2)	Vézac C. S. (2)

Toutes les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel en vertu de l'article 32 des Règlements généraux, dans un délai de 7 jours à compter de la parution du présent procès-verbal.

Le Secrétaire de séance

R. Loubeyre